



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 16 décembre 2019

**N°251/12/2019 : PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS -
BUDGET PRINCIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 16 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 décembre 2019.

Présents : 38

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Jacqueline LAFON, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Représentés : 4

Mesdames, Messieurs Bernard PECOU à Jean-François GARRIGUES, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

En application des articles L.2321-2 et R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et par délibérations n°147 du 27 juin 2017, n°137 du 25 Juin 2018 et n°136 du 22 juillet 2019, la Ville de Montauban a constitué sur son budget principal des provisions budgétaires pour dépréciation de comptes de tiers notamment pour des créances dûes par la société SEAM pour un montant estimé à 1 113 209,54 €.

Aujourd'hui, la société SEAM (ancien délégataire de la Ville de Montauban pour l'exploitation de l'abattoir municipal) a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en laissant à la charge de la ville des créances dépréciées pour un montant final de 1 044 056,22 € rendant nécessaire la reprise de provision constituée de 1 113 209,54 €.

Provisions budgétaires pour dépréciation des comptes de tiers	Montant total des provisions constituées au 1/01/2020	Date de constitution de la provision	Montant de la reprise de provision sur l'exercice 2020	Montant total des provisions constituées après reprise de provision sur l'exercice 2020
- des immobilisations				
- des stocks				
- des comptes de tiers SEAM	1 113 209.54 €	27/06/2017	1 113 209.54 €	0.00 €
- des comptes de tiers R. TORT	137 291.12 €	(délibération n°147)	0.00 €	137 291.12 €
- des comptes de tiers : Divers	137 395.00 €	27/06/2017	0.00 €	137 395.00 €
- des comptes financiers		(délibération n°147)		
		25/06/2018		
		(délibération n°137)		
Total provisions budgétaires pour dépréciation des comptes de tiers	1 387 895.66 €		1 113 209.54 €	274 686.12€

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter la reprise des provisions budgétaires pour le montant de 1 113 209,54 €, les écritures budgétaires afférentes étant inscrites en recettes d'ordre budgétaire de fonctionnement et en dépenses d'ordre budgétaire d'investissement dans le cadre du Budget Primitif 2020 du budget principal.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 DEC. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

23 DEC. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

